

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11- 96**
OBJET : **RENOUVELLEMENT – PEDT 2020-2023 et PLAN MERCREDI**
Nomenclature : **8.1.5**

<p>En exercice : 29</p> <p>Présents : 28</p> <p>Pouvoirs : 1</p> <p>Absents : 0</p> <p>Votants : 29</p> <p>Annexe : 2020 - Annexe PEDT + PLAN MERCREDI - Dossier complet.pdf</p>	<p>Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC</p>
---	--

Le membre ayant donné un pouvoir :
Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

Rapporteur : Marie-Thérèse BERAGNE

De longue date, la ville de Treillières a fait de l'éducation l'une des grandes priorités de l'action publique municipale.

Depuis 2014 et la réforme des rythmes scolaires, elle s'est engagée dans une démarche de contractualisation avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Le Projet éducatif de territoire (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'Education, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

A Treillières, le Projet éducatif de territoire est un document conçu au service de la réussite des enfants et des jeunes de 2 à 17 ans, intégrant ainsi les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges, en allant au-delà de la scolarisation obligatoire. Il s'inscrit pleinement dans l'action volontariste de la ville, portée par le Projet éducatif global (PEG) et ses trois axes :

- Mettre en cohérence les différents temps de vie des enfants et des jeunes en respectant les rythmes chronobiologiques dans la perspective d'aménagement global du temps sur la journée, la semaine, l'année.
- Favoriser, encourager et soutenir la participation des enfants et des jeunes à la vie de la cité.
- Renforcer la prévention en développant la concertation et la coopération entre les partenaires éducatifs locaux.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201109-2020-11-96-DE
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020

Mis en place par cycles de 3 ans depuis 2014, le PEDT définit une politique éducative partagée en assurant la cohérence, la continuité et la qualité des actions menées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, à l'échelle du territoire communal.

Pour la période 2020-2023, le nouveau PEDT s'inscrit pleinement dans le prolongement du précédent. Les objectifs pour la ville demeurent :

- 1. Garantir la continuité éducative pour la réussite de tous ;**
- 2. Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants tout en préservant leur développement et leur bien-être ;**
- 3. Favoriser une ouverture au monde et encourager le vivre ensemble, le respect et la solidarité.**

Ce nouveau projet 2020-2023 a donc pour vocation à approfondir et valoriser le sens et l'offre éducative, et vocation à pérenniser un cadre d'action commun, pour l'ensemble de la communauté éducative, et avec des valeurs éducatives partagées.

Il est, par ailleurs, complété par le renouvellement du *Plan mercredi*, qui permet de développer, avec l'aide des services de l'Etat, des CAF et des associations partenaires, des mercredis périscolaires de qualité en complémentarité avec l'école et ainsi obtenir le label qui y est associé ainsi que des financements.

Le PEDT 2020-2023 ainsi que le *Plan mercredi* ont été transmis à la Direction départementale de la cohésion sociale le 15 octobre dernier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'autoriser le maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention relative au PEDT 2020-2023 entre la ville, l'Etat et les autres partenaires, et les pièces afférentes ;**
- **D'autoriser le maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention relative à la continuité de la charte qualité du *Plan mercredi*.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201109-2020-11-96-DE
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020